

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2023

31/03/2023 - 40

Date de la convocation : 24/03/2023. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 37 Présents : 56. Pouvoirs : 7.

Le vendredi 31 mars 2023 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO Salle Europe 1 du Parc des Expositions du Rivage Gayant de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, Mme Lisiane DUBUS DELSAUX, M. Christophe CHARLES, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, Mme Célia CHARLES, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, Mme Stéphanie STIERNON, Mme Auriane AIT LASRI, M. Jean-Christophe LECLERCQ, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Michel LEROY, M. Yvon SIPIETER, M. Michaël DOZIERE, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Gilles BARBIEUX, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, Mme Valérie LOUWYE, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, Mme Francette DUEZ, M. David WESMAEL, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Didier CARREZ, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Mohamed KHERAKI (pouvoir à Mme Agnès DUPUIS), Mme Jamila MEKKI (pouvoir à M. Michaël DOZIERE), Mme Nathalie APERS (pouvoir à Mme Stéphanie STIERNON), Mme Nora CHERKI (pouvoir à Mme Auriane AIT LASRI), Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Bernard GOULOIS (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Hocine MAZY (pouvoir à M. Jean-Michel LEROY).

EXCUSÉS :

Mme Nicole MARFIL, M. Thibaut FRANCOIS, M. Alain MENSION, M. Christian DORDAIN et M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Karim BACHIRI et Mme Chantal RYBAK.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER et M. Raphaël AIX.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur Général Adjoint pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Luc BERNARD, Directeur du pôle Equipements culturels et scientifiques, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, M. Raphaël MATHIEU, chargé de communication, Mme Daisy VINCENT, Directrice pôle Aménagement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information, M. Raphaël MATHIEU, chargé de communication.

19 – Habitat

19.1 – Avenant 5 à la délégation des aides à la pierre exercice 2022 – Fin de gestion parc privé

DOUAISIS AGGLO a renouvelé en 2017, et ce pour une période de 6 ans la convention de délégation de compétences lui permettant de décider de l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement, et de procéder à leur notification aux bénéficiaires.

La Convention de délégation a été prolongé jusqu'au 31/12/2023.

Lors du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) qui s'est déroulé le 7 mars 2022, la répartition infrarégionale a été exposée.

Pour l'année 2022, les priorités de l'ANAH étaient axées sur la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre les fractures territoriales (plan « action cœur de ville ») mais aussi la lutte contre les fractures sociales (principalement les dossiers visant l'habitat indigne et la perte d'autonomie).

Il convient d'établir un avenant de fin de gestion pour l'année écoulée, au titre des aides du parc privé.

En 2022, l'**enveloppe initiale ANAH** de **2 798 335 €** a été réajustée en fonction des résultats à **2 345 825 €** au CRHH du 18 novembre 2022.

Puis, compte tenu du nombre de dossiers agréés au 31 décembre 2022, le droit à engagement ANAH définitif est de **2 682 244 €** (dont **2 534 885 €** pour les subventions aux travaux et **147 359 €** pour les subventions de prestations d'ingénierie).

L'enveloppe des aides propres de DOUAISIS AGGLO était de **450 000 €**.

Compte tenu du nombre de dossiers agréés, le droit à engagement définitif est de **449 988 €**.

Afin d'arrêter le montant définitif des droits à engagement de DOUAISIS AGGLO, un avenant de fin de gestion à la convention de délégation de compétences des aides à la pierre doit être signé.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants de 2022 aux conventions de délégation de compétence et de gestion des aides à l'habitat privé et au parc public ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président de DOUAISSIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Publié le 14/04/2023
Réceptionné en sous-préfecture le 14/04/2023

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20230331-31-03-2023-40-DE

LE PRESIDENT,



Christian POIRET

Le Secrétaire de séance,



Christophe DUMONT

Convention de délégation de compétences

Avenant n°2022-5

Douaisis Agglo, représentée par Monsieur Christian POIRET, Président,

et

L'État, représenté par Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord

Vu la convention de délégation de compétence en date du 30 juin 2017.

Vu l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 7 mars 2022 sur la répartition des crédits et des objectifs relatifs à l'exercice 2022.

Vu l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 18 novembre 2022 sur la répartition des crédits.

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de DOUAISIS AGGLO du 31 mars 2023.

Le présent avenant a pour objet d'arrêter les enveloppes de Douaisis Agglo pour l'année 2022.

L'article II-2, relatifs aux moyens mis à disposition du délégataire pour le parc privé

- **2 682 244 €** pour l'habitat privé répartis comme suit :
 - ✓ 2 534 885 € pour les subventions aux travaux
 - ✓ 147 359 € pour les subventions de prestations d'ingénierie

Le,

Pour l'Etat

Pour Douaisis Agglo

Le préfet de la Région Hauts de France,
Préfet du Nord
ou son représentant

Christian POIRET

Président de Douaisis Agglo